



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2010
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Neuvième session

New York, 19-23 avril 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Administration publique et mise en œuvre
des objectifs et engagements convenus
au niveau international ayant trait à l'égalité
des sexes et à l'autonomisation des femmes**

Technologies de l'information et des communications et égalité des sexes : possibilités et défis nouveaux qui se présentent à l'administration publique dans la mise en œuvre des objectifs adoptés à l'échelon international tels que les objectifs du Millénaire pour le développement

Note du Secrétariat

Résumé

Nombre de femmes sont coupées des structures de gouvernance pour des raisons tenant notamment à la mobilité, au niveau d'instruction et à l'accès aux infrastructures et aux ressources. La principale raison est cependant la discrimination et l'exclusion résultant des normes et attitudes sociales liées au rôle des femmes. Remédier à cette marginalisation : tel est le but du troisième objectif du Millénaire pour le développement – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – qui vise notamment à assurer leur participation aux processus de développement économique, social et politique.

* E/C.16/2010/1.



Depuis le milieu des années 90, la plupart des gouvernements voient de plus en plus dans les technologies de l'information et des communications un important moyen d'améliorer les pratiques et le fonctionnement de l'administration publique en ce qui concerne au moins deux objectifs fondamentaux : a) l'amélioration des services offerts à tous, en particulier aux groupes marginalisés; b) la création de mécanismes permettant la participation citoyenne de tous.

Cependant, les femmes ne pourront s'autonomiser et participer activement aux programmes de cyberadministration tant que les méthodes et les contenus véhiculés par les technologies de l'information et des communications ne tiendront pas compte de la problématique hommes-femmes et ne viseront pas à redresser les inégalités entre les sexes.

À cette fin, l'administration publique peut associer les femmes plus étroitement à l'élaboration des outils d'information et de communication en vue de renforcer leur participation aux processus économique et politique. Qui plus est, les technologies de l'information et des communications peuvent être de véritables moyens de mobilisation sociale permettant de corriger la perception négative du rôle des femmes dans la société et de faire prendre conscience de leurs droits.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Évaluation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement au regard des objectifs d'égalité des sexes	4
III. Technologies de l'information et des communications et égalité des sexes : perspectives et défis pour l'administration publique dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement	7
IV. Application des technologies de l'information et des communications à l'administration publique et à la gouvernance pour aider les femmes à obtenir des informations publiques, à participer à la prise de décisions et bénéficier de services sociaux	11
V. Recommandations pratiques	20

I. Introduction

1. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a des effets dans de nombreux domaines et contribue donc considérablement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, le relèvement du niveau d'instruction des femmes influe favorablement sur la santé maternelle et infantile, et leur emploi rémunéré contribue au revenu familial et a donc des effets bénéfiques sur la pauvreté.

2. Au cours des dernières années, plusieurs pays en développement ont fait des progrès considérables dans l'utilisation des immenses possibilités de la cyberadministration comme moyen de renforcer la démocratie en augmentant la participation et la responsabilisation¹. Il faut pour cela dépasser l'objectif d'efficacité et viser l'amélioration des technologies de l'information et des communications (TIC) et leur utilisation pour l'ensemble des citoyens², évolution particulièrement importante qui peut apporter d'énormes gains en matière d'égalité des sexes et de justice sociale grâce aux possibilités de la cyberparticipation électronique.

3. Le défi qui se pose à l'administration publique est d'assurer non seulement la prestation de services mais également la pleine participation de tous les citoyens, en particulier des femmes. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la cyberadministration soulève un ensemble de difficultés supplémentaires. Il y a d'étroites corrélations entre les technologies de l'information et les différentes possibilités offertes aux hommes et aux femmes en matière d'éducation, de formation et d'acquisition de compétences, d'emploi et de conditions de travail, d'élaboration et de développement de contenus, et d'accès aux structures du pouvoir et aux processus de prises de décisions³. Les technologies de l'information et des communications peuvent aider efficacement à améliorer les services publics offerts aux citoyens et le développement économique, tout en favorisant l'amélioration de l'éducation et du savoir. Les femmes sont toutefois largement sous-représentées dans l'administration, les milieux d'affaires et les institutions politiques et sociales. Leur accès aux technologies de l'information et des communications et l'usage qu'elles en font restent nettement plus limités que ceux des hommes, ceux-ci occupant toujours la plupart des postes de direction dans les sociétés de télécommunication et au sein des organes de réglementation et de décision. Les décisions réglementaires sont généralement prises sans analyse d'incidence par sexe et les sociétés privées délivrent les licences de services sans tenir compte des politiques d'égalité des chances⁴.

¹ A. Gurumurthy, P. Singh, A. Mundkur et M. Swamy, dir. publ., *Gender in the Information Society: Emerging Issues*, Bangkok. Programme des Nations Unies pour le développement – Programme Asie-Pacifique d'information sur le développement, Elsevier, 2006, disponible en ligne à l'adresse ci-après : <http://apdip.net/publications/ict4d/GenderIS.pdf>.

² Radhika Lal (2006), « WSIS: Some reflections on emerging discourses and frameworks » in Gurumurthy, op.cit., p. 31.

³ Nancy Hafkin et Sophia Huyer, *Engendering the Knowledge Society: measuring women's participation* (Montréal, ORBICOM, 2007).

⁴ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme, *Gender Equality and Empowerment of Women through ICT* (New York, 2005), disponible en ligne à l'adresse www.un.org/womenwatch/daw/public/W2000-09.05-ict-e.pdf.

4. Les femmes constituent généralement la majorité des personnes qui restent coupées des structures administratives, notamment pour des raisons de mobilité, de niveau d'instruction et d'accès aux infrastructures et aux ressources. Le principal obstacle est la discrimination et l'exclusion résultant de normes et attitudes sociales négatives concernant leur rôle. L'utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'administration publique et les efforts visant à la cyberadministration peuvent donner l'occasion de toucher les laissés-pour-compte en transformant les politiques en la matière en possibilités de croissance et développement national, en fournissant les moyens de surmonter les obstacles sociaux et institutionnels, et en renforçant la participation aux processus économique et politique. Qui plus est, les technologies de l'information et des communications peuvent être des instruments efficaces de mobilisation sociale contre la perception négative du rôle des femmes dans la société et de sensibilisation à leurs droits.

5. Cependant, en adoptant des stratégies d'administration publique et de cyberadministration fondées sur les technologies de l'information et des communications, on risque également de marginaliser davantage les femmes, compte tenu du faible accès qu'elles y ont en tant que telles. On trouvera dans la présente note une description des mesures que les gouvernements peuvent envisager d'adopter pour éviter ce risque.

II. Évaluation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement au regard des objectifs d'égalité des sexes

6. L'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications sont des questions transversales s'inscrivant dans les objectifs de développement mondiaux. Lorsqu'on les met correctement en relation, ces questions peuvent influencer davantage sur la réalisation d'objectifs sectoriels séparés et promouvoir un développement plus rapide et plus efficace. Le thème de l'égalité des sexes en matière de technologies de l'information et des communications figure parmi les préoccupations de la communauté internationale depuis au moins 15 ans. Le Programme d'action de Beijing (1995)⁵ a été le premier cadre de politique générale internationale à envisager les questions d'égalité des sexes en relation avec les technologies de l'information et des communications, prenant acte de la nécessité de favoriser la pleine participation des femmes à tous les niveaux des médias, et de veiller à ce que ceux-ci donnent d'elles une image équilibrée et non stéréotypée.

7. Les objectifs du Millénaire pour le développement offrent à l'administration publique un cadre permettant de réaliser d'importants progrès en matière de développement, notamment en ce qui concerne l'objectif 3, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et en particulier la participation des femmes et des filles aux processus de développement économique, social et politique. Les technologies de l'information et des communications fournissent des outils importants permettant de promouvoir l'égalité des sexes, de renforcer la participation et l'autonomisation des femmes et d'aider celles-ci à mieux réussir

⁵ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

dans leurs activités domestiques créatrices de revenus. Elles peuvent également accélérer l'égalité des sexes en contribuant à la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Les technologies de l'information et des communications peuvent par exemple contribuer à atteindre l'égalité entre les sexes dans le cadre de l'objectif 1, éliminer l'extrême pauvreté et la faim, en fournissant des informations en temps réel sur l'agriculture, la météorologie, la fixation des prix et la commercialisation pour aider les femmes à produire des aliments et à générer des revenus, à s'occuper de leur famille et à améliorer leurs conditions de vie. Pour ce qui est de l'objectif 2, rendre l'enseignement primaire universel, les technologies de l'information et des communications peuvent contribuer à alphabétiser et à éduquer les filles et les femmes chez elles ou sur leur lieu de travail, leur offrant ainsi de nouvelles possibilités et des horaires d'apprentissage souples. S'agissant des objectifs 4 et 5, réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle, les technologies de l'information et des communications peuvent améliorer la qualité des informations sur la nutrition et l'agriculture, faciliter la formation de réseaux de santé et la diffusion d'informations auprès des professionnels de la santé et aider à suivre l'évolution des tendances en matière de santé et à fournir des soins de santé de base. En ce qui concerne l'objectif 6, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, elles peuvent fournir des renseignements sur la prévention et les traitements et aider également à créer des réseaux de santé, à diffuser des informations auprès de professionnels de la santé et à communiquer avec les malades vivant dans les zones rurales, notamment au moyen de centres de dépistage et de consultation mobiles montés dans des camionnettes. Pour ce qui est de l'objectif 7, préservation de l'environnement, les technologies de l'information et des communications peuvent faciliter la collecte d'informations sur l'état de l'environnement, les prévisions météorologiques et les pratiques agricoles viables; elles peuvent également aider à diffuser les savoirs traditionnels des femmes et les données d'expérience en vue de promouvoir le développement durable.

9. Une des réflexions les plus importantes concernant l'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications au niveau international ressort des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève en 2003⁶ et à Tunis en 2005⁷. Malgré le peu d'attention accordée à l'égalité des sexes lors du processus préparatoire et dans l'ordre du jour, la Déclaration de principes issue de la première phase du Sommet comportait un engagement ferme en faveur des droits des femmes et de leur autonomisation, et soulignait l'importance de leur participation à la mise en œuvre de la société de l'information⁸ :

« Nous affirmons que le développement des TIC offre des chances immenses aux femmes, qui devraient faire partie intégrante de la société de l'information et en être des acteurs clefs. Nous sommes résolus à faire en sorte que la société de l'information favorise l'autonomisation des femmes et leur participation pleine et entière, à égalité avec les hommes, dans toutes les sphères de la société, à tous les processus de prise de décisions. Nous devrions

⁶ WSIS-03/GENEVA/DOC/0004.

⁷ Voir A/60/687.

⁸ H. Jensen « Women, media and ICT in UN politics : progress or backlash? » *in* Gurumurthy, op. cit., 2006.

favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et, à cette fin, utiliser les TIC comme outil. »⁹

10. Le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de 2003¹⁰ appelait les médias à donner une image équilibrée et diversifiée des femmes et des hommes et soulignait la nécessité de proposer des contenus adaptés aux hommes et aux femmes, de prendre des mesures spéciales en faveur des femmes et des filles et de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'enseignement des technologies de l'information et des communications et l'éducation en général ainsi que dans la formation, l'emploi et la gestion des carrières des femmes dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Enfin, il insistait sur la nécessité de suivre l'évolution de la situation et d'élaborer des indicateurs ventilés par sexe¹¹.

11. Par la suite, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement a joué un rôle primordial dans l'application des dispositions du Sommet mondial relatives à l'égalité des sexes, notamment par les travaux de sa communauté d'experts de la problématique hommes-femmes et en particulier de l'équipe spéciale sur les femmes et les technologies de l'information et des communications¹².

12. Selon la note d'information du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹³, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est un des principaux défis de la réalisation des objectifs de développement et l'un de ses aspects politiques essentiels.

13. Le Secrétaire général a souligné que dans le cadre de ces objectifs, les principaux défis concernant l'égalité des sexes étaient l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé en matière de procréation, aux droits patrimoniaux, aux ressources productives et au capital, ainsi que la participation à la vie économique et publique. Tous ces aspects sont étroitement liés : l'évolution des possibilités économiques et des moyens de subsistance qui s'offrent aux femmes et la qualité de leur santé et de leur vie influenceront sur leur aptitude à tirer parti des stratégies et des services de la cyberadministration. Cependant, pour améliorer l'accès des femmes aux services, leur participation à l'administration locale et leur qualité de vie et favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il convient de mettre en œuvre, compte tenu des obstacles, des risques et des possibilités qu'elles comportent, quatre grandes actions dans le domaine de la cyberadministration :

⁹ Déclaration de principes, première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, Genève, 10-12 décembre 2003 (WSIS-03/GENEVA/DOC/0004-F) par. 12.

¹⁰ WSIS-03/GENEVA/DOC/0005.

¹¹ H. Jensen, op. cit., 2006, et N. Hafkin « Gender Issues at the World Summit on the Information Society », *Information Technologies and International Development*, 2004, vol. I, n^{os} 3 et 4, p. 55 à 59, disponible en ligne à l'adresse <http://itidjournal.org/itid/article/viewArticle/158>.

¹² Voir www.un-gaïd.org/, <http://www.un-gaïd.org/Networks/CommunitiesofExpertise/Crosscuttingthemes/WomenandICTTaskforce/tabid/936/language/en-US/Default.aspx>, <http://www.itfwomenict.org>.

¹³ Nations Unies, 2008. *Passer à l'action pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, note d'information du Secrétaire général établie pour la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Siège de l'Organisation des Nations Unies, 25 septembre 2008, disponible en ligne à l'adresse www.un.org/fr/millenniumgoals/2008highlevel.

- a) Accorder une attention particulière à l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications;
- b) Formuler des politiques et des stratégies en matière de technologies de l'information et des communications et de cyberadministration tenant compte de la problématique hommes-femmes;
- c) Assurer aux hommes et aux femmes le même accès à l'information et aux services et programmes gouvernementaux;
- d) Accroître la cyberparticipation des femmes aux processus politique et démocratique.

Les pouvoirs publics peuvent et doivent intégrer ces quatre piliers aux actions et programmes qu'ils mènent dans le domaine de la cyberadministration.

III. Technologies de l'information et des communications et égalité des sexes : perspectives et défis pour l'administration publique dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement

14. Selon des études récentes¹⁴, les gouvernements des pays développés et en développement ont tardé à intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et possibilités d'exploitation des TIC (en particulier Internet et les technologies mobiles) en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce retard s'explique notamment par l'adoption d'une approche ne tenant aucun compte de l'effet différencié sur les femmes et les hommes de l'introduction de nouvelles technologies de l'information dans la cyberadministration. En prêtant attention aux questions d'égalité des sexes lors de la planification et de la mise en œuvre des politiques, l'administration publique peut régler ce problème et permettre aux citoyens de tirer parti de ces nouvelles technologies, favorisant une croissance équitable dans leurs pays respectifs.

15. De nombreux problèmes empêchent les femmes des pays en développement d'avoir accès aux technologies de l'information et d'en bénéficier. Ils sont d'ordre socioculturel ou technique, touchant aussi l'absence de contenu pertinent dans la plupart des sources en ligne. Le constat et le règlement de ces problèmes par les administrations publiques devraient se traduire par une amélioration des services et un renforcement de la participation.

Facteurs socioculturels

16. Dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique où l'accès aux TIC à domicile est rare (que ce soit par ordinateur, téléphone portable, télévision ou radio), beaucoup de femmes doivent se rendre dans des endroits publics tels que les télécentres ou les cybercafés. Plusieurs obstacles font que cela

¹⁴ On citera notamment Ana Laura Rodríguez Gustá, « Interferencias en la conexión : las TIC y la desigualdad de género en los planes de igualdad de oportunidad y las agendas digitales de América Latina », in G. Bonder, *Creadoras en la Sociedad del Conocimiento*, Buenos Aires, La Crujía (à paraître).

ne va pas de soi. Il peut s'agir d'endroits où elles sont mal à l'aise ou peuvent même craindre d'être harcelées parce qu'elles sont entrées dans un « univers mâle »¹⁵. Leurs multiples rôles et le poids de leurs responsabilités domestiques limitent leur temps de loisir, sans compter que les heures d'ouverture des centres peuvent ne pas leur convenir. Leur mobilité (en termes d'accès au transport et de possibilités de sortir de chez elles) est généralement plus réduite que celle des hommes. À domicile, elles ont généralement moins de temps pour écouter la radio et peuvent plus difficilement utiliser un téléphone fixe, surtout en privé.

Écarts d'infrastructure entre les zones rurales et les zones urbaines

17. Les infrastructures de TIC elles-mêmes peuvent poser un problème en termes d'égalité des sexes dans la mesure où elles tendent à être présentes dans les zones urbaines bien développées et à être lacunaires ou absentes en milieu rural. Dans la quasi-totalité des pays en développement, les infrastructures de télécommunication et d'électricité sont moins bonnes et moins présentes dans les zones rurales et les quartiers pauvres. Parce qu'elles représentent une forte proportion de la population rurale, notamment en Asie, en Afrique subsaharienne et dans certaines parties des Caraïbes¹⁶, les femmes ont moins de possibilités d'accès à ces nouvelles technologies que les hommes¹⁶.

Inégalités des revenus

18. L'accès aux technologies de l'information est coûteux – qu'il s'agisse d'ordinateurs, de téléphones portables, de téléviseurs ou même de radios. Disposant généralement de moins de liberté pécuniaire, les femmes ont moins de chances que les hommes de pouvoir payer pour cet accès. Non seulement elles ont généralement moins de revenu disponible que les hommes, mais elles ont également plus de responsabilités familiales et consacreront donc plus probablement leurs revenus à l'éducation, à l'alimentation, à l'habillement et à d'autres besoins fondamentaux plutôt qu'à des outils d'information et de communication.

Langues

19. L'hégémonie de l'anglais sur Internet est en déclin depuis l'an 2000, mais les langues les plus répandues dans le monde continuent de dominer. Le manque d'éducation empêche les femmes des pays en développement de s'exprimer ou de lire dans d'autres langues que les langues locales. La langue peut donc constituer pour elles un obstacle supplémentaire à l'accès à Internet ou aux autres outils que sont les médias sociaux.

Contenus et besoins d'information

20. Souvent négligée, cette question est pourtant d'une importance cruciale dans l'examen des limites que rencontrent les femmes dans l'utilisation des TIC. L'information devient savoir lorsque s'y ajoute le contexte local; aussi importe-t-il

¹⁵ Woldekidan Kifle Amde, « Exploring how gender mediates ICT access and use in Ethiopia », 2008, document non publié établi pour Research ICT Africa, p. 34.

¹⁶ Nancy Hafkin et Helen Hambly Odame, « Gender, ICTs and Agriculture: situation analysis for the Fifth Consultative Expert Meeting of the Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation (CTA) – ICT Observatory Meeting on Gender and Agriculture in the Information Society », 2002, disponible en ligne à l'adresse <http://www.comminit.com/en/node211936/348>.

d'établir un lien entre celle-ci et la situation de l'utilisateur. Rares sont les plateformes Internet de cyberadministration, de commerce électronique, de sites Web et autres, qui fournissent aux femmes défavorisées des zones rurales des pays en développement, les informations qu'elles veulent et dont elles ont besoin – informations sociales, économiques et politiques adaptées à leur réalité locale et à leur vie quotidienne, dans une langue et sous une forme qui leur soient facilement accessibles¹⁷.

Niveaux d'instruction informatique et aptitudes techniques

21. Les objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'égalité des sexes se fondent sur l'amélioration du niveau d'instruction des femmes et des filles (dans le monde, 41 millions de filles sont exclues de l'enseignement primaire et secondaire¹⁸). L'important message qui en découle est que, dans l'ensemble, les filles et les femmes ont un niveau d'instruction plus faible que les hommes.

22. La majorité des analphabètes dans le monde sont des femmes et beaucoup moins de femmes que d'hommes savent se servir d'un ordinateur. L'écart entre les deux sexes en matière d'éducation se ressent dans l'enseignement scientifique et technique, où la faible présence des filles qui suivent ces filières est très inquiétante. En général, les femmes ont moins accès aux stages d'acquisition et de perfectionnement de compétences techniques qui leur permettraient d'avoir un emploi rémunéré. Tous ces problèmes font que les femmes et les filles sont mal placées pour bénéficier des avantages qu'offre la société de l'information, alors que les nouvelles technologies pourraient leur offrir de nombreuses possibilités d'acquérir les qualifications et les compétences techniques nécessaires pour participer sur un pied d'égalité à l'économie du savoir.

Utilisation des technologies chez les hommes et chez les femmes

23. L'utilisation des TIC diffère en de nombreux points chez les hommes et chez les femmes, étant généralement plus faible chez ces dernières. Il y a toutefois de nombreuses nuances tenant au type de technologie, à la nature de l'utilisation, aux différences entre pays développés et en développement, aux régions, aux cultures et à d'autres facteurs.

24. Bien que les efforts visant à la cyberadministration portent principalement sur Internet, l'accès et l'usage de ce moyen de communication restent globalement faibles dans de nombreux pays en développement. Cela tient principalement au manque d'ordinateurs accessibles, aux problèmes de connectabilité et au niveau de compétence relativement élevé requis pour s'en servir. Lorsque la pénétration générale d'Internet dans un pays demeure faible et concentrée dans les grandes agglomérations, il y a de très fortes chances pour que l'accès des femmes soit dans l'ensemble nettement plus réduit que la moyenne nationale. Dans le monde, une grande partie des femmes ne sait pas se servir d'Internet ou ignore même son

¹⁷ Huyer, Hafkin *et al.*, op. cit., 2005; Gurumurthy, op. cit., 2006; Huyer, « We are no longer ignorant: e-Governance strategies to overcome the gender divide », 2009, document non publié.

¹⁸ Rashid Ahmed, Samer Al-Samarrai, Nadir Altinok, Massimo Amadio *et al.*, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance* (Paris, UNESCO, 2009).

existence et les femmes restent en minorité pour ce qui est de l'utilisation dans presque tous les pays en développement¹⁹.

Attitudes vis-à-vis de la technologie

25. Les normes socioculturelles peuvent susciter chez les femmes une crainte et un désintérêt à l'égard des technologies. Des attitudes culturelles discriminatoires vont souvent à l'encontre de l'accès des femmes aux technologies et à l'enseignement technique. Les filles sont souvent découragées d'étudier des matières scientifiques et techniques et les femmes elles-mêmes souscrivent parfois à l'idée que la technologie est un domaine réservé aux hommes, qu'il s'agisse de son utilisation ou de son utilité.

Pertinence d'une démarche favorable à l'égalité des sexes dans l'administration publique

26. Les nouvelles technologies de l'information telles qu'Internet et la téléphonie mobile peuvent avoir des effets positifs sur la vie des femmes dans les pays en développement, notamment en leur offrant un sentiment de plus grande liberté et en diminuant leur tolérance envers la violence familiale. Or, on constate toujours et peut-être davantage, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, une persistance des attitudes et normes pernicieuses qui vont à l'encontre de l'égalité des sexes²⁰.

27. Cela soulève une question extrêmement difficile : dans quelle mesure le développement économique et social et l'autonomisation des femmes, notamment par la mise des TIC au service de l'égalité des sexes, peuvent-ils réellement se produire lorsque persistent les attitudes sexistes traditionnelles et les stéréotypes? La technologie en soi ne peut apporter l'égalité des sexes. L'évolution technologique doit s'accompagner d'un changement des lois, des attitudes, des normes et de la culture, appuyé par les pouvoirs publics. Les femmes et les hommes doivent être convaincus que l'autonomisation des femmes par la technologie profitera à tous. Cette prise de conscience doit se refléter dans les stratégies de cyberadministration et dans les politiques des pouvoirs publics.

28. La cyberadministration peut atteindre et aider les femmes en transformant les outils de communication en moyens de réaliser une croissance et un développement équilibrés du pays. Elle peut également donner les moyens de surmonter les obstacles institutionnels et sociaux et de renforcer la participation des femmes aux processus administratif, économique et politique²¹.

¹⁹ *Financing for Gender Equality: women in science, engineering and technology*, 2008.

Consultable à l'adresse <http://www.un.org/womenwatch/daw/news/speech2008/2008%20Science%20and%20technology%20India.pdf>.

²⁰ Dayoung Lee, « The impact of mobile phones on the status of women in India », 2009, document non publié, Université de Stanford, Département d'économie, disponible en ligne à l'adresse <http://www.mobileactive.org/research/impact-mobile-phones-status-women-india>. Sur les effets néfastes des technologies de l'information sur la liberté des femmes, voir par exemple Marie-Hélène Mottin-Sylla, *Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité*. Dakar, Études et recherches n° 244, ENDA éditions, 2005.

²¹ Vikas Nath « Empowerment of women through ICT-enable networks: towards the optimum ICT-impact model », in N. Hafkin, *Cinderella or Cyberella? Empowering Women in the Knowledge Society* (Bloomfield, Connecticut, Kumarian Press, 2006).

Manque d'analyses par sexe

29. De nombreux organismes de réglementation des télécommunications du Nord et du Sud n'ont pas suffisamment prêté attention à l'évaluation des besoins par sexe et à l'analyse des disparités liées au sexe, ce qui fait que les réglementations partent du principe que les hommes et les femmes ont un accès égal et les mêmes besoins. Bon nombre d'organes de réglementation ont privilégié l'accès universel et les services de communication en milieu rural, mais rares sont ceux qui se sont penchés sur les questions fondamentales de la disponibilité, de l'accessibilité et du coût du point de vue de la problématique hommes-femmes dans les pays en développement²².

IV. Application des technologies de l'information et des communications à l'administration publique et à la gouvernance pour aider les femmes à obtenir des informations publiques, à participer à la prise de décisions et bénéficier de services sociaux

30. La quête de l'égalité des sexes peut déterminer certains des choix que l'administration publique doit opérer et certains des défis qu'elle doit relever pour définir des stratégies en matière de cyberadministration. De l'avis général, les technologies de l'information et des communications peuvent devenir pour les gouvernements un moyen efficace de fournir des services aux citoyens 24 heures sur 24, sept jours par semaine, de promouvoir le développement économique et d'améliorer l'enseignement et des connaissances.

31. Les stratégies d'exploitation des TIC dans l'administration publique faisant participer l'ensemble de la société, en particulier les femmes, doivent être souples, pratiques et adaptées aux infrastructures et aux contextes socioéconomiques locaux tout en ciblant des groupes spécifiques : les démunis, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et ceux qui vivent dans des endroits reculés. La mise en œuvre de ces cyberstratégies doit reposer sur la transparence, l'égalité de traitement de tous les usagers et le respect de la vie privée. Elles doivent également être conformes aux stratégies d'accès universel et aux conventions internationales²³.

32. L'intégration du souci de l'égalité des sexes dans tous les aspects de l'administration publique améliorera la qualité de la vie de l'ensemble des citoyens et permettra de promouvoir le bien-être et l'inclusion de tous, de manière cohérente et positive. Pour être efficace au bénéfice de tous, les TIC doivent prendre en compte les besoins des femmes et ne pas accentuer les disparités entre les sexes. Pour que la cyberadministration soit soucieuse de l'égalité des sexes, les responsables politiques doivent comprendre que les hommes et les femmes peuvent

²² C. Sanford et A. Bhattacharjee, « IT implementation in a developing country municipality: a socio-cognitive analysis », *Journal of Global Information Management*, 2007, vol. 15, n° 3, p. 19 à 41.

²³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Compendium of Innovative E-government Practices*, vol. I (2005) et vol II (2006); *E-Participation and E-Government: understanding the present and creating the future*. Rapport de la réunion du Groupe spécial d'experts, Budapest, 27 et 28 juillet 2006 (Organisation des Nations Unies, New York, 2007); et Réseau genre et TIC (Regentic) « Citoyennes africaines de la société de l'information » (Dakar, 2004).

avoir des besoins et des priorités différents. Il faut donc proposer des choix pour ce qui est de l'accès aux TIC, de leur disponibilité et des services publics de base. En résumé, le souci d'égalité des sexes dans la cyberadministration consiste à reconnaître les droits des femmes à l'information et aux communications, leurs besoins, leurs intérêts et leurs capacités, en rendant tous les services accessibles, en utilisant un langage non sexiste, en les encourageant à participer pleinement et entièrement et en assurant le suivi des mesures prises.

33. L'utilisation de l'analyse par sexe dans l'élaboration des politiques peut aider à assurer l'égalité. L'expérience des associations de femmes et des groupes de la société civile de nombreux pays en développement suggère plusieurs approches utiles : création de communautés et de réseaux en ligne; accès accru des femmes aux marchés mondiaux et locaux; renforcement de leurs capacités en matière de TIC aux fins de réaliser leurs objectifs d'autonomisation; mise des TIC au service du développement humain dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation; et promotion des activités de sensibilisation, de mobilisation et de consolidation de la solidarité. Les administrations publiques peuvent s'appuyer sur ces stratégies de base pour agir en faveur de l'égalité des sexes et progresser plus rapidement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Toutefois, jusqu'à une date récente, peu de stratégies ou de cadres nationaux de développement des TIC faisaient véritablement cas des objectifs d'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme²⁴. De même, les politiques et mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes se souciaient peu des technologies²⁵.

35. La téléphonie mobile est devenue de plus en plus importante en tant que moyen d'accès des femmes aux TIC dans les pays en développement. L'évolution récente de la convergence entre les différents appareils (téléphones mobiles, appareils photo, radios, appareils audio et vidéo) peut aider à étendre les réseaux de téléphonie mobile et à accroître la quantité et la nature des informations fournies à tous, femmes et hommes. Le dernier obstacle pour les femmes, celui du coût, s'estompe avec la baisse progressive des coûts d'exploitation des TIC à travers le monde. Les opérateurs téléphoniques s'emploient à doter leurs téléphones mobiles bas de gamme de capacités de transmission de données, ce qui est déjà le cas de nombreux téléphones bon marché²⁶. L'une des évolutions les plus encourageantes, où des progrès fulgurants ont permis d'accroître l'accès des femmes démunies des pays en développement aux TIC est la combinaison de la téléphonie mobile avec l'accès à Internet par commande vocale²⁷.

²⁴ Chat Ramilo Garcia et Pi Villanueva, *Issues, Policies and Outcomes: are ICT policies addressing gender equality?* (Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, 2001).

²⁵ Hafkin, « Gender and ICT policy in developing countries: an overview », *Asian Pacific Women's Information Network Centre (APWINC) Journal*, 2003, vol. 3, n° 4, p. 32 à 64 et Huyer, « Handbook on Gender and E-Government in Africa », rapport établi pour la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Addis-Abeba, 2007). Non publié.

²⁶ A. Twinomugisha, « How information communication technology (ICT) is transforming Africa », 2009, disponible en ligne à l'adresse <http://www.africabusinesssource.com/articles/innovation/how-information-communication-technology-ict-is-transforming-africa/>.

²⁷ Amit A. Nanavati, Sheetal K. Agarwal, Arun Kumar, Nitendra Rajput *et al.*, « Farmers' voices on the Spoken Web », *ICT Update* (octobre 2009), disponible en ligne à l'adresse <http://ictupdate.cta.int/en/Feature-Articles/Farmers-voices-on-the-Spoken-Web>.

36. Il ne faut toutefois pas oublier que des technologies « désuètes » telles que la radio, la télévision et la presse écrite peuvent également constituer de très bons moyens d'accès. La radio en particulier peut être une technologie utile aux femmes : elle peut être utilisée dans des zones où l'approvisionnement électrique est irrégulier ou inexistant, elle peut véhiculer des contenus dans les langues locales et elle est relativement bon marché.

37. On trouvera ci-après diverses stratégies et pratiques ayant permis aux femmes d'obtenir des informations publiques, de participer à la prise de décisions et de bénéficier de services sociaux.

Accès aux services et aux programmes de l'État et informations les concernant

38. Les TIC peuvent rendre les services de l'État accessibles à un plus grand nombre, accroître leur valeur et améliorer la responsabilisation et la transparence, les utilisateurs pouvant recourir à la cyberadministration, notamment pour se renseigner sur les noms et les coordonnées des élus locaux et leurs fonctions et responsabilités ou encore les règlements en vigueur. Les TIC peuvent également permettre aux citoyens d'interagir avec leur gouvernement, les organes électoraux et leurs élus, notamment de leur adresser des plaintes, de demander de nouveaux services, de donner leur opinion sur les services existants et de signaler les cas de corruption ou de harcèlement. La réduction des frais de transport et des délais de réponse profite surtout aux femmes. Dans les sociétés où on n'accepte pas que les femmes aient des contacts avec des hommes en dehors du cercle familial, l'accès en ligne peut leur permettre d'être autonomes²⁸.

39. Ainsi, en Inde, l'État a mis en place des centres de services dans tout le pays afin que les habitants des zones rurales, en particulier les femmes, puissent communiquer en ligne entre eux et avec l'administration²⁹. Ces centres de services sont administrés par des groupes féminins d'assistance mutuelle. Avec le temps, les femmes se sont mises à utiliser davantage les services et les moyens techniques proposés dans ces centres, favorisant la communication et les opérations entre les autorités locales et la population locale.

40. Au Nigéria, on fournit aux collectivités pauvres des services mixtes dans le domaine des TIC (appels téléphoniques gratuits aux prestataires de services; ordinateurs permettant de soumettre des plaintes, demandes et suggestions, de les enregistrer et d'en suivre le traitement). Avec ce système, l'action des pouvoirs publics locaux a gagné en transparence. Les services de téléphonie et les centres de rencontre locaux l'ont rendu particulièrement accessible à la population locale et surtout aux femmes³⁰.

41. L'accès aux TIC est essentiel mais ne suffit pas. Il n'y a pas de lien direct entre le pourcentage de femmes utilisant l'Internet et son taux de pénétration dans un pays. Si des mesures spéciales et ciblées ne sont pas mises en œuvre dans le cadre de projets portant sur les TIC, les femmes n'ont pas autant accès à l'Internet et n'en

²⁸ Nath, op. cit., 2006.

²⁹ Voir <http://www.westgodavari.org>.

³⁰ G. Sharma, N. Raj et B. Shadrach, *Knowledge and Research Programme on Improving Efficiency of Pro-Poor Public Services* (New Delhi, OneWorld South Asia, 2005).

bénéficient pas autant que les hommes³¹. Si elles ne sont pas les bénéficiaires directement visés par la cyberadministration en ligne, elles n'auront pas accès aux informations relatives aux services de l'État, aux services de santé et à d'autres éléments nécessaires à leur subsistance et à leur bien-être; elles ne pourront pas non plus communiquer efficacement avec les pouvoirs publics ni participer aux débats concernant la gouvernance locale ou aux prises de décisions. Si on ne s'efforce pas de répondre spécifiquement à leurs besoins d'information, elles ne disposeront pas d'informations utiles et adaptées à leurs besoins. En les encourageant à s'exprimer, en prenant leur point de vue en compte dans l'élaboration et l'application des politiques et en veillant à ce qu'elles profitent des avantages de la cyberadministration, on favorisera la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, ces objectifs ne peuvent être atteints sans inclure les femmes.

42. En Inde, le projet de cyberadministration « Bhoomi », qui a été primé, est un exemple de cas où on a mis l'accent sur l'efficacité administrative et la diffusion de l'information mais en négligeant la participation des femmes. Le projet portait sur la numérisation de 20 millions de titres fonciers dans l'État du Karnataka, chaque agriculteur pouvant obtenir un exemplaire du titre de propriété foncière, exigé pour obtenir un prêt bancaire, moyennant 0,15 roupie indienne (environ 0,32 dollar des États-Unis). On a toutefois constaté que le projet était relativement peu utile aux femmes. Au contraire, il leur était préjudiciable puisqu'il permettait à des escrocs de repérer les femmes propriétaires de terres et de s'y attaquer. Peu de femmes propriétaires connaissaient l'existence du système et celles qui ont voulu y recourir se sont aperçues que les préposés aux postes informatiques étaient incapables de les aider à obtenir les certificats dont elles avaient besoin³².

43. Cependant, lorsque tous les éléments sont en place, le cybergouvernement peut apporter d'énormes progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes, la participation à la gouvernance centrée sur le citoyen et la justice sociale. En Inde, les femmes membres d'une organisation non gouvernementale œuvrant pour le droit à l'information ont créé des slogans et les ont diffusés dans toute l'Inde depuis le Rajasthan, ce qui a permis de rendre publics des documents officiels pour la première fois, puis de contrôler les dépenses publiques et de mettre en œuvre une budgétisation axée sur l'égalité des sexes³³.

Promotion de la participation des femmes aux processus politiques et démocratiques

44. Un exemple caractéristique de l'influence bénéfique que les TIC peuvent avoir sur la participation des femmes aux processus politiques et démocratiques à tous les niveaux est la fourniture d'informations sur les processus électoraux. C'est particulièrement important pour les femmes, qui ont souvent moins accès aux espaces publics, aux réunions et aux événements civiques et sont donc moins informées concernant les élections et l'inscription des candidats aux lieux de

³¹ Huyer, Hafkin *et al.*, op. cit., 2005; Hafkin et Odame, op. cit., 2002.

³² K. Acharya, « Flaws in Bhoomi, India's model e-governance project » (Pune, India, 2003), disponible en ligne à l'adresse <http://archive.apnic.net/mailling-lists/s-asia-it/archive/2003/08/msg00027.html>; Rahul De, « The impact of Indian E-Government initiatives: issues of poverty and vulnerability reduction and conflict », in *Regional Development Dialogue*, vol. 27, n° 2, 2006, p. 88 à 100, disponible en ligne à l'adresse http://www.uncrd.or.jp/pub/rdd/rdd27_2.pdf.

³³ Gurumurthy, op. cit., 2006, p. 123.

scrutin. En République-Unie de Tanzanie, répondant à l'appel de la Commission de district, les réseaux de femmes encouragent les femmes à se présenter aux élections.

Appui aux femmes parlementaires

45. En Macédoine, des messages courts (SMS) ont encouragé la population à voter pour les femmes candidates aux élections nationales de 2006 et on estime que cela a contribué à accroître la représentation des femmes au Parlement macédonien³⁴. En 2001-2004 au Maroc, dans le cadre de l'initiative Dot-Gov, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) a offert aux candidates aux élections une formation sur les TIC afin qu'elles soient mieux informées et puissent mener leurs campagnes plus efficacement³⁵.

46. Selon la première évaluation mondiale de l'utilisation des TIC par les parlements, le sexe était un des éléments de leur contribution à la démocratie à deux égards : l'impact des sites Web sur l'éducation et la question transversale des programmes de formation et des services consultatifs³⁶. Un des programmes les plus intéressants conçu pour les femmes politiques et parlementaires est le Réseau international de connaissance sur les femmes en politique (iKNOWpolitics), site de travail virtuel destiné à répondre aux besoins des représentants élus, des candidats, des dirigeants et des membres de partis politiques, des chercheurs, des étudiants et d'autres praticiens soucieux de promouvoir la participation des femmes à la vie politique³⁷.

Appui aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des TIC

47. Les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes et la représentation des femmes dans les organes décisionnaires sont souvent sous-représentés lors de l'élaboration de stratégies de cybergouvernement, qu'il s'agisse des rapports des pouvoirs publics avec les employés ou avec les citoyens. Il ressort d'une étude comparative de quelques sites Web officiels de gouvernements africains que les ministères s'occupant de l'égalité des sexes et des questions sociales ne sont pas aussi présents ni actifs sur l'Internet que les ministères s'occupant des technologies de l'information, des communications et des sciences et technologies³⁸. Il peut être intéressant pour les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes d'appliquer une série de stratégies alliant les nouvelles technologies (ordinateurs, téléphones mobiles) à des modes de communication plus traditionnels (radio, presse écrite).

³⁴ E. Lallana, *mGovernment and eDemocracy*, (Washington, Banque mondiale, 2007); voir également à l'adresse <http://www.mgovworld.org/resources/m-government-and-e-democracy>.

³⁵ United States Agency for International Development, « Country snapshot: Morocco in democracy and governance », 2004, disponible en ligne à l'adresse http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programmes/wid/snapshot/me/morocco/morocco_dg.html.

³⁶ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Union interparlementaire et Centre mondial pour les TIC au Parlement, *Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement*, New York, 2008 (ST/ESA/PAD/SER.E/124), disponible en ligne à l'adresse <http://www.ictparliament.org/wep2008/french/forwardacknowledgements.pdf>.

³⁷ Voir <http://www.iknowpolitics.org/fr>.

³⁸ Huyer, op. cit., 2007.

Services sociaux

48. Selon le cadre de gouvernance socialement incluyente pour la société de l'information (*Socially Inclusive Governance for the Information Society Framework*³⁹), il faut privilégier les programmes et politiques en ligne adaptés aux besoins de nombreux groupes afin que les pauvres, les femmes et les habitants des zones rurales puissent profiter des TIC et des services de cybergouvernement pour accéder à l'autonomie sociale et économique. Ce cadre vise à renforcer les capacités tout en réduisant les inégalités dans les perspectives de vie, l'existence, le manque de revenu, l'analphabétisme, la morbidité, les persécutions, l'insécurité et le manque de choix social. Lorsque les programmes sont conçus de manière à être utiles aux femmes, le cybergouvernement peut stimuler considérablement le développement national, la réalisation des objectifs du Millénaire et l'application du Programme d'action de Beijing. Les stratégies efficaces s'appuient sur des technologies diverses adaptées aux situations locales et notamment à l'infrastructure, aux coûts, à l'emploi du temps des femmes et aux interactions acceptées par la société.

Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'information agricole

49. Les pouvoirs publics de nombreux pays ont mis en place des services de messages courts (SMS) et de permanence téléphonique fournissant aux agriculteurs des informations agricoles et relatives aux marchés. En Inde, des postes d'information recueillent des informations agricoles, les numérisent et les chargent sur un site Web local⁴⁰. Au Ghana, l'Institut de recherche sur les cultures a découvert en travaillant avec des groupes d'agricultrices que les TIC plus anciennes, telles que la radio et les cassettes audio, amélioraient l'accès des femmes à l'information agricole lorsqu'elles allaient de pair avec des réseaux d'apprentissage tels que les forums radiophoniques d'agriculteurs et l'utilisation de centres d'information agricole⁴¹.

Services de santé et information

50. La médecine en ligne peut être utile pour pallier un manque de personnel spécialisé ou de compétences médicales spécialisées (en particulier dans les zones rurales), à un accès limité aux formations médicales et à une insuffisance de données sur les questions sanitaires. Elle peut également aider les femmes et les hommes à comprendre leur propre santé, notamment la prévention et leurs préoccupations en la matière, en rassemblant et en diffusant dans divers médias des informations faciles à comprendre sur les questions de santé. D'après une étude menée dans 70 pays d'Asie et d'Afrique subsaharienne, il existe un lien important entre le pourcentage de la population possédant un téléphone et une télévision et la réduction du nombre de décès dus au paludisme. Le téléphone donne accès à des réseaux sociaux plus importants et peut contribuer à ce que la maladie soit diagnostiquée et traitée rapidement, alors que la télévision peut sensibiliser la population à la prévention de

³⁹ *Global E-Government Readiness Report 2005: from E-Government to E-inclusion* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 06.II.H.2).

⁴⁰ National Institute of Agricultural Extension Management, MANAGE, disponible en ligne à l'adresse www.manage.gov.in.

⁴¹ Collins Nkrumah, « Promoting access to agricultural information by women farmers: using information and communication technology », communication présentée au cinquième Pan Commonwealth Forum on Open Learning, 13-18 juillet 2008 (Commonwealth of Learning, Londres, 2008).

la maladie, l'engageant à adopter des comportements sains et l'informant des mesures d'atténuation des risques⁴². Il existe de nombreux exemples de cas où des téléphones mobiles ont été utilisés pour diffuser et collecter des informations relatives à la santé dans les pays en développement, comme on l'a vu plus haut.

Apprentissage en ligne et amélioration du cybergouvernement

51. L'enseignement fourni à l'aide des TIC, en milieu scolaire ou non, peut améliorer considérablement les possibilités d'emploi des femmes à tous les niveaux. Il offre des modalités d'accès et des horaires plus souples et encourage les échanges et la création de réseaux entre étudiants et enseignants. Il peut également toucher davantage de femmes dans les zones rurales et sur leur lieu de travail et leur permettre d'apprendre tout au long de leur vie. Les TIC peuvent aussi élargir l'accès aux programmes de formation sur l'égalité des sexes, qu'il s'agisse de cours en ligne sur le rôle de chef, la santé ou la violence⁴³ ou de programmes universitaires supérieurs sur l'égalité des sexes et les politiques publiques, le développement, l'économie ou la problématique hommes-femmes⁴⁴. Le nombre croissant d'ordinateurs dans les écoles primaires et l'utilisation d'applications Web 2.0 offrent d'excellentes possibilités d'encourager les filles et les jeunes femmes à participer à des réseaux sociaux, à acquérir des connaissances avancées dans le domaine des TIC et à produire et communiquer des contenus fondés sur leur expérience personnelle.

Promotion des droits des femmes et lutte contre la violence sexiste

52. Les cadres d'action des administrations publiques peuvent exploiter les TIC pour promouvoir les droits des femmes et surveiller la situation dans ce domaine. Les pouvoirs publics peuvent utiliser les TIC pour aider les femmes et les filles à se protéger de la traite et d'autres malversations, en utilisant l'Internet ou le téléphone pour vérifier les informations sur les possibilités d'emploi à l'étranger, et les demandes de visa, en leur donnant l'accès à des offres d'emploi licites et en leur permettant d'entrer directement en contact avec les employeurs potentiels. Les nouvelles technologies de l'information peuvent être utilisées pour retrouver des personnes disparues car elles permettent aux groupes concernés d'échanger rapidement des informations. Les sites Web et les listes d'adresses électroniques

⁴² P. Mozumde et A. Marathe, « Role of information and communication networks in malaria survival », in *Malaria Journal*, 2007, vol. 6, p. 136; voir également <http://www.malariajournal.com/content/6/1/136>.

⁴³ En Amérique latine et dans les Caraïbes, des formations en ligne visent à renforcer la capacité des femmes de participer à la vie sociale et politique et à mettre en place un enseignement des sciences et des technologies adapté aux besoins des femmes. Ces formations sont dispensées par la chaire régionale UNESCO sur la femme, la science et les technologies en Amérique latine, en coopération avec l'Organisation des États américains (www.catunescomujer.org). En Argentine, la Faculté latino-américaine des sciences sociales offre depuis 2001 une maîtrise en ligne sur la problématique hommes-femmes et les politiques publiques (www.prigepp.org). En Espagne, le site Web de l'Institut andalou de la femme propose des modules d'autoformation en ligne dans des domaines tels que les indicateurs, les lois sur l'égalité des sexes, la problématique hommes-femmes et la santé, l'évaluation des incidences sur les hommes et les femmes et le langage administratif non sexiste.

⁴⁴ Gloria Bonder, « La formación en estudios de género para la intervención en políticas públicas : el valor de la experiencia para la innovación », in Estefanía Molina Busayón et Nava San Miguel (dir. publ.) : *Universidad, Género y Desarrollo. Estudios en Género y Desarrollo. Balance y Propuestas* (éd. UAM, Madrid, 2009).

offrent des moyens d'action, des informations et un appui aux personnes dont la sécurité est menacée et permettent de surveiller ou de démasquer les auteurs de malversations et de harcèlement⁴⁵.

53. Les TIC peuvent aussi constituer pour les administrations publiques un mécanisme de consultation efficace. En Inde, un débat en ligne sur l'application d'une nouvelle loi contre la violence familiale a aidé les organisations féminines à rédiger un mémorandum à l'intention du Ministère des femmes et du développement de l'enfant⁴⁶. Au Pakistan, dans la province frontalière du Nord-Ouest, le Département du génie sanitaire a mis en place un projet communautaire d'approvisionnement en eau et d'assainissement utilisant la vidéo pour traiter efficacement les problèmes liés au sexisme et associer les femmes à la conception et à la planification⁴⁷.

Renforcement des moyens d'existence et des possibilités d'emploi des femmes

54. L'utilisation des TIC pour améliorer les moyens d'existence des femmes est un domaine dans lequel la cyberadministration peut apporter beaucoup en améliorant sensiblement les profits, la qualité et l'efficacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises créées par des femmes. Le commerce sans fil par téléphone mobile, qui est en train de devenir un des principaux moteurs de l'activité commerciale en Afrique et dans d'autres régions, offre des possibilités particulièrement intéressantes aux femmes qui ont plus facilement accès à un téléphone mobile qu'à d'autres formes de TIC. Le commerce électronique ou sans fil peut améliorer la communication avec les clients et les fournisseurs et permet de gagner du temps, d'économiser des frais de déplacement et d'accroître les bénéfices, tout en favorisant la formation et l'information concernant les marchés, les produits et la fixation des prix dans différents domaines. La téléphonie mobile et un appui informatique limité peuvent améliorer la productivité et l'efficacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en facilitant leurs activités commerciales, l'accès aux clients et aux fournisseurs, l'accès aux sites de vente aux enchères où elles peuvent vendre ou acheter et même l'accès aux ressources financières et au crédit grâce aux services bancaires mobiles. Parmi les autres services mobiles qui peuvent être fournis aux entreprises, on notera également l'accès gratuit à des annuaires en ligne contenant des informations sur les fournisseurs, les canaux de distribution, les concurrents, les partenaires potentiels et les possibilités d'exportation⁴⁸.

55. Lorsqu'elles visent les femmes, les activités de formation informatique peuvent les aider en leur apportant une formation à la gestion des entreprises et en leur apprenant à utiliser Internet et les TIC pour améliorer la production et la

⁴⁵ Huyer *et al.*, op. cit., 2005.

⁴⁶ Heather Creech *et al.*, « Evaluation of UNESCO's community multimedia centres » (Final report, 2006), disponible en ligne à l'adresse http://portal.unesco.org/ci/en/ev.phpURL_ID=22129&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201; et <http://www.solutionexchange-un.net.in/en/Impact-Stories/Curbing-Domestic-Violence.html>.

⁴⁷ Elizabeth Wickett, citée dans Angela Thas, Chat Ramilo Garcia et Cheekay Cinco, *Gender and ICT. e-Primers for the Information Economy, Society and Polity* (Programme Asie-Pacifique d'information sur le développement, Bangkok, 2007).

⁴⁸ Voir « Nous sommes maintenant mobiles! », Gouvernement du Canada, à l'adresse <http://canada.gc.ca/mobile/tut-fra.html>.

commercialisation, et augmenter les débouchés à l'étranger. Il importe de mener des programmes de formation sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises fondés sur les TIC et s'adressant aux femmes et à des groupes de femmes afin de les encourager à s'informer sur les outils et les technologies informatiques permettant d'accroître la productivité et de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies par les jeunes entreprises.

56. Les services d'information et de commerce de mobile à mobile permettent d'accéder aux informations concernant les marchés et d'éliminer les intermédiaires. En République-Unie de Tanzanie, un groupe de productrices rurales reçoit régulièrement par téléphone mobile des informations sur les marchés, qu'elles publient chaque jour sur un panneau d'affichage du village. Ces productrices peuvent maintenant se renseigner directement avec les transformateurs et les négociants sur des marchés se trouvant bien au-delà de leurs partenaires commerciaux directs habituels. La transparence et les bénéfices ont donc augmenté tout au long de la filière.

57. Le Gouvernement de la République de Corée encourage les agricultrices à utiliser les TIC en leur fournissant une formation informatique sur place et en ligne et des services d'appui technique. Des informations sur les prix du marché sont mises en ligne en temps réel sur un site Web qui vend également des produits agricoles⁴⁹. Dans la province de Kyonggi, le programme de formation des professionnelles de l'informatique permet aux femmes de suivre une formation continue adaptée aux différentes étapes de leur vie⁵⁰. Les femmes sans emploi, chef de famille ou handicapées qui souhaitent intégrer le marché du travail reçoivent une formation sur la création d'entreprise et le renforcement des capacités⁵¹.

58. La possibilité relativement récente d'utiliser les téléphones mobiles pour les virements d'espèces stimule fortement le développement de microentreprises et de petites entreprises dirigées par des femmes, en particulier en Afrique. Au Kenya, grâce à un service de messages courts (SMS), les usagers se passent de compte en banque; ils achètent de l'argent électronique à un agent et l'envoient à n'importe quelle autre personne munie d'un téléphone mobile, dans tout le pays. Le téléphone devient un portefeuille électronique pouvant contenir jusqu'à 500 euros. Pour les femmes, les virements sans fils sont un moyen plus sûr et moins coûteux de recevoir et d'envoyer des fonds.

59. Parmi les autres avantages économiques, on notera une épargne accrue pour les utilisatrices de téléphones mobiles et des fonds supplémentaires à leur disposition à la banque⁵². Grâce au téléphone mobile, les femmes peuvent également se soustraire aux règles culturelles qui limitent leurs déplacements, leurs rencontres et les lieux où elles peuvent aller, d'un point de vue social mais aussi économique. Dans les communautés où la ségrégation est très importante et où parfois les femmes n'ont pas le droit de s'adresser directement à un homme, le

⁴⁹ Thas *et al.*, op. cit., 2007.

⁵⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Beijing et au-delà. Lacunes et difficultés à surmonter : la violence à l'égard des femmes et le trafic des femmes », Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Beijing et ses résultats régionaux et mondiaux (Bangkok, 2004).

⁵¹ Thas *et al.*, op. cit., 2007.

⁵² Lee, op. cit., 2009.

téléphone mobile permet aux femmes chefs d'entreprise soumises à certaines règles religieuses de développer leurs activités commerciales sans l'aide d'un homme⁵³.

V. Recommandations pratiques

60. Les femmes et les hommes doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité à l'élaboration du dispositif de cybergouvernement, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de son développement. Les deux déclarations ci-après aident à comprendre toute la portée des recommandations formulées dans le présent document :

« La conception des politiques publiques doit tenir compte du fait que l'accès aux technologies de l'information et des communications est une cible mobile, car le cycle des innovations est court et les courbes de diffusion des solutions technologiques sont rapprochées. L'intervention des pouvoirs publics est nécessaire mais difficile et complexe en raison des caractéristiques de la technologie en question et de leurs propres lacunes. »⁵⁴

« [...] les services de cybergouvernement n'entraînent pas nécessairement l'autonomisation civique des femmes. Pour que la démocratie en ligne aboutisse à une réelle autonomisation, la population locale doit pouvoir influencer et donner son avis sur les politiques des pouvoirs publics. »⁵⁵

61. L'intégration transversale de la problématique hommes-femmes n'est pas une stratégie nouvelle de promotion de l'égalité des sexes. Depuis que cette mesure a été énoncée dans le Programme d'action de Beijing en 1995, toutes les entités du système des Nations Unies et organisations multilatérales, ainsi que de nombreux États et institutions nationales, l'ont adoptée et progressé dans son application. Dans son rapport pour 1997, le Conseil économique et social a noté que « l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies » consistait à « évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux »⁵⁶. Il a ajouté :

« Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. »⁵⁶

⁵³ Kazanka Comfort et John Dada, « Women's use of cell phones to meet their communication needs: a study of rural women from northern Nigeria », in Ineke Buskens et Anne Webb, *African Women & ICTs: Investigating Technology, Gender and Empowerment* (Pretoria, Zed Books/Centre de recherches pour le développement international, Londres, 2009).

⁵⁴ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Public policies for the development of information societies in Latin America and the Caribbean », Division de la production, de la productivité et de la gestion (Santiago, 2005).

⁵⁵ E. Rathgeber, *Engendering E-Government in Developing Countries* (Ottawa, eGov Monitor, 2006), disponible en ligne à l'adresse <http://www.egovmonitor.com/node/5866>.

⁵⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 3* (A/52/3/Rev.1), chap. IV, sect. A, conclusions concertées 1997/2.

62. Les conclusions adoptées d'un commun accord soulignaient que le système des Nations Unies devait prendre la responsabilité d'institutionnaliser la transversalisation de la problématique hommes-femmes par des mesures, des mécanismes et des processus concrets, en coopération avec les États Membres, dans l'ensemble du système et aux niveaux les plus élevés. Pour mettre sa stratégie en œuvre avec succès, il fallait une volonté politique claire et des ressources humaines et financières adéquates et, au besoin supplémentaire, provenant de toutes les sources de financement disponibles. Depuis, des directives, des manuels, des instruments et des études ont été produits pour renforcer la compréhension et la mise en œuvre de cet objectif⁵⁷.

63. Bien que des travaux aient été menés sur la problématique hommes-femmes et la bonne gouvernance⁵⁸, **la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le cybergouvernement reste un domaine relativement nouveau qui nécessite davantage de recherches, de méthodes et d'outils, de formation et contrôle de suivi afin de comprendre ses particularités et de pouvoir intervenir efficacement.**

64. **Les recommandations concernant la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le cybergouvernement sont les suivantes :**

- **Les autorités nationales et locales doivent être déterminées à mettre en place, dans le cadre de démarches participatives, des programmes, des sites et des services de cybergouvernement ouverts aux femmes et aux hommes de tous les horizons sociaux et économiques et répondant à leurs besoins et à leurs attentes, ainsi que des mécanismes de consultation et de suivi;**
- **Les responsables de la planification et de l'élaboration de politiques de cybergouvernement, à tous les niveaux, doivent avoir conscience des bienfaits sociaux de la transversalisation de la problématique hommes-femmes par des politiques et programmes de TIC;**
- **Les autorités nationales doivent formuler en matière de TIC des politiques relatives garantissant la participation des femmes, des spécialistes de la problématique hommes-femmes et des organisations féminines à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre et comportant des activités de sensibilisation et des consultations;**
- **Il convient de recourir couramment à des évaluations des besoins, à des données ventilées par sexe et à des indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes;**
- **Il convient d'adopter des politiques sectorielles et de recourir à des plans d'action pour suivre et contrôler la mise en œuvre de ces politiques en veillant à ce que des ressources suffisantes y soient affectées;**

⁵⁷ Notamment PNUD, *Gender Mainstreaming Learning and Information Packs* (disponible en ligne à l'adresse http://www.undp.org/women/docs/GM_INFOPACK/GenderAnalysis1.doc); et Banque mondiale, « Resources on Gender » (disponible en ligne à l'adresse <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTGENDER/0,,contentMDK:21358556~menuPK:3851633~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:336868,00.html>).

⁵⁸ Notamment par la Banque mondiale : voir <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/BriefingNoteGenderGovernance.pdf>.

- Les pouvoirs publics doivent créer et entretenir un climat propice à la formulation de politiques de cybergouvernement tenant compte de la problématique hommes-femmes et à leur évaluation systématique, notamment en prenant les dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles voulues⁵⁹;
 - Les différentes juridictions doivent se coordonner pour renforcer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les mesures des institutions administratives;
 - Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes doivent œuvrer en faveur d'une intégration plus efficace des TIC dans les procédures administratives et dialoguer activement avec les parties prenantes afin qu'elles comprennent mieux la valeur ajoutée des TIC dans l'élaboration des programmes d'action et des politiques;
 - Il convient de créer des liens entre les stratégies de réforme de l'administration publique, et les stratégies de cybergouvernement, en veillant à ce que femmes et hommes intéressés participent à leur conception et à leur mise en œuvre aux côtés des fonctionnaires concernés;
 - Il convient de renforcer le dialogue régional et international en collaboration entre les gouvernements et les réseaux, organisations non gouvernementales et universités s'intéressant aux questions relatives à l'égalité des sexes et aux TIC;
 - Il convient d'engager les organes gouvernementaux, en particulier ceux qui sont chargés de l'éducation, à promouvoir l'accès des femmes aux carrières scientifiques et technologiques et à mettre en place des programmes et des cours en ligne tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre d'une formation continue et participative.
65. Pour concevoir les politiques de cybergouvernement, il convient :
- D'utiliser des modèles de cybergouvernement centrés sur l'être humain et fondés sur les contributions de femmes et d'hommes de diverses conditions sociales;
 - De diffuser des informations sur les services de cybergouvernement nationaux et locaux auprès des femmes des zones rurales et pauvres et de les aider à avoir accès aux TIC et à en faire bon usage;
 - De créer et d'appuyer des télécentres pratiques, peu coûteux et sûrs où les femmes peuvent suivre une formation à l'informatique de base ou avancée, créer des réseaux locaux et nationaux et acquérir les connaissances voulues pour améliorer leurs perspectives d'emploi et acquérir un esprit d'entreprise compétitif dans l'économie du savoir.
66. Les sites de cybergouvernement doivent :
- Présenter des contenus adaptés aux besoins et aux intérêts des femmes et des hommes, sans formulations sexistes et aider les utilisateurs à prendre

⁵⁹ Les critères génériques de la création d'un environnement propice ont déjà été définis, notamment dans le cadre des processus intergouvernementaux résultant de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995.

conscience de la présence sur l'Internet de stéréotypes sexistes et de messages violents et discriminatoires;

- Donner une image réaliste de la capacité des femmes d'utiliser les technologies et d'en créer;
- Donner aux femmes des possibilités d'acquérir les connaissances nécessaires à une utilisation avancée des TIC;
- Proposer des activités ou des modules d'apprentissage en ligne pour améliorer les connaissances des citoyens en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes et promouvoir une utilisation stratégique des TIC au service du développement communautaire, des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et d'autres besoins de développement;
- Recourir non seulement à des technologies de pointe mais aussi à d'autres possibilités adaptées aux besoins de tous les utilisateurs.

67. Pour contrôler les mesures de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la cyberadministration, il convient :

- De suivre les politiques de cyberadministration pour évaluer leurs effets sur les femmes et les hommes et déterminer si elles favorisent l'égalité d'accès aux possibilités et aux ressources. À cette fin, on peut utiliser les données ventilées par sexe concernant des indicateurs tels que l'inscription en ligne sur les listes électorales et l'utilisation des sites de cybergouvernement et des services sans fil;
- De prendre des mesures pour contrôler la représentation des femmes et des hommes dans les institutions gouvernementales nationales et locales et dans divers domaines d'activité (en termes de pourcentage relatif et de fonctions occupées).

68. Pour financer les activités de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la cyberadministration, il convient :

- De collecter des fonds auprès des gouvernements, des organismes internationaux et des donateurs pour passer des initiatives isolées de promotion de l'égalité des sexes fondées sur les TIC à des politiques nationales et régionales intégrées.

69. En ce qui concerne la recherche sur les méthodes de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la cyberadministration :

- L'Organisation des Nations Unies est encouragée à mener des recherches et des études de cas, à recueillir les enseignements tirés de l'expérience en vue d'analyser les effets différents des politiques sur les hommes et les femmes et à recenser dans toutes les régions les ressources institutionnelles et humaines consacrées à l'égalité des sexes et aux TIC.

70. Les disparités entre les hommes et les femmes doivent être éliminées par des approches intégrées prenant en compte les facteurs économiques, sociaux et culturels, notamment les préjugés culturels et sociaux concernant l'utilisation des TIC.

71. Dans le cadre de leurs politiques générales d'inclusion, les gouvernements doivent souligner qu'il importe d'incorporer l'égalité des sexes dans les TIC, élément indispensable à la promotion d'un accès égal des femmes aux TIC. Ils contribueront ainsi à réduire l'effet conjugué des relations sociales fondées sur le sexe, de la discrimination fondée sur le sexe et des politiques de TIC ne tenant pas compte de la situation des femmes, qui entravent l'accès de celles-ci aux possibilités de la nouvelle société de l'information. Ils augmenteront également le potentiel des TIC en tant qu'outil efficace de promotion de l'égalité des sexes.
